ENERPRESSE
LE QUOTIDIEN DE L'ÉNERGIE

N°12560 – Jeudi 23 avril 2020 – 50e année

www.enerpresse.com
@enerpresse

Électricité : des prix spot chamboulés

En Allemagne, en Belgique, en France, en Suisse, etc. les prix négatifs de l'électricité sur les marchés de gros se multiplient. Depuis le début du confinement dans l'Hexagone et jusqu'au 22 avril, les prix sur le marché du jour pour le lendemain (J-1) ont été négatifs pendant 38 heures réparties sur 9 journées. Il n'y avait eu que 27 occurrences de ce type sur toute l'année 2019. Les occurrences de prix négatifs sont plus nombreuses depuis début avril. Elles sont parfois plus longues dans la journée avec 12 heures sur 24 en prix négatifs le lundi de Pâques le 13 avril, qui a donné un prix moyen négatif de - 6,51 €/MWh sur la journée, ce qui n'était arrivé jusque-ici qu'une seule fois, le 16 juin 2013. Les pas horaires à prix négatifs sont aussi plus récurrents depuis le début de la semaine. En pleine semaine, du 19 au 22 avril, il y a eu de 2 à 6 heures à prix négatifs chaque jour. Le constat est accentué en Allemagne où, depuis début janvier, on compte 170 heures à prix négatifs contre 43 en France et 55 en Belgique. À titre de comparaison, au quatrième trimestre 2019, le nombre d'heures à prix négatifs cumulé sur 11 marchés européens était de 165, selon le rapport trimestriel sur l'électricité de la Commission européenne. À deux reprises en avril, le prix moyen sur la journée a été négatif en Allemagne à - 15,97 €/MWh le 13 avril et - 16,15 €/MWh le 21 avril. Les prix moyens hebdomadaire J-1 sont dès lors en recul : de 26,66 €/MWh entre le 9 et 15 mars à 9,91 €/MWh entre le 13 et le 19 avril. Soulignons encore que sur les marchés infrajournaliers, les prix négatifs se multiplient également.

Les raisons de ces prix négatifs ne sont pas spécifiques. Les épisodes de prix négatifs se rencontrent face à l'abondance de la production renouvelable (notamment en Allemagne avec l'éolien terrestre) et la diminution de la consommation tant en France qu'en Europe, rappelle RTE dans sa note du 8 avril. Ils interviennent également face aux flexibilités limitées de certains moyens thermiques, fossiles ou nucléaires de production. Ces épisodes déjà connus résultent d'une baisse structurelle de la consommation à certaines périodes. *« L'impact de la crise sanitaire vient accentuer ce phénomène »,* souligne RTE. Si ces prix négatifs peuvent atteindre des niveaux élevés (- 75,82 €/MWh entre 15h et 16h le 13 avril en France), les volumes restent, eux, faibles. *« Un fournisseur s'approvisionne sur le marché à terme puis a recours aux marchés spot en J-1 et en infrajournalier pour équilibrer ses positions »,* explique Damien Heddebaut, associé au cabinet Watt's Next. Concernant le prix à terme du contrat annuel pour 2021 (cal21), il est récemment remonté à la faveur de l'annonce d'EDF sur la baisse de ses prévisions de production nucléaire pour 2020, 2021 et 2022 *(cf. Enerpresse n°12556).* Le 20 avril, il s'affichait à 43,90 €/MWh contre 37,40 €/MWh le 18 mars. *« L'annonce d'EDF s'inscrit dans la forte incertitude de l'évolution de la consommation en 2021 »,* relève Damien Heddebaut.

SOMMAIRE

NUCLÉAIRE

Belgique : Redémarrage des chantiers de construction à Dessel 2

Russie : Framatome remporte un contrat pour Koursk II 2

ÉLECTRICITÉ

Suède : La dernière centrale au charbon ferme ses portes 2

Afrique du Sud : De nouvelles pertes en vue pour Eskom 3

ÉNERGIE

CEE : proposition de création d'un fonds de soutien aux entreprises 3

CEE dans le tertiaire : Coup de pouce chauffage et CPE au CSE 4

Portugal : EDP visé par une cyberattaque 4

PÉTROLE & GAZ

Monde : Pétrole : prix positifs mais marché totalement déprimé 5

ÉNERGIES RENOUVELABLES

RU : Sabella entre dans un projet hydrolien gallois 5

Danemark : Covid-19 : Vestas réduit la voilure 6

TRANSPORT

Allemagne : Volvo et Daimler Truck s'allient dans la fabrication de piles à combustible 6

CLIMAT

UE : Bruxelles choisi BlackRock comme conseil sur la finance durable 6

DOCUMENTS

CRE - Le marché de détail de l'électricité – 4e trimestre 2019 (2/2) ... 7 à 15

L'INDICE DE L'ÉLECTRICITÉ ENERPRESSE

8,88 € (par MWh)

NUCLÉAIRE

BELGIQUE

Redémarrage des chantiers de construction à Dessel

Les trois chantiers provisoirement suspendus sur le futur site de l'installation de stockage en surface des déchets de faible et moyenne activité et de courte durée de vie, à Dessel, redémarrent progressivement, a indiqué l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (Ondraf) le 21 avril. La reprise va se faire progressivement et prendra un certain temps avant de retrouver un rythme de croisière. *« Afin d'endiguer la propagation du coronavirus dans notre pays, les travaux avaient été suspendus sur les chantiers du centre de communication Tabloo, de l'installation de production de monolithes (IPM) et de l'usine de caissons,* a indiqué l'organisme. *Dans l'intervalle, les deux premiers chantiers ont été relancés, mais à un rythme inférieur et dans le respect des recommandations des autorités. »* Le chantier de l'usine de caissons redémarrera lui aussi dans le courant de cette semaine. La construction du cluster d'accès, qui comprend les bureaux et la salle de commande de l'installation de stockage, s'est quant à elle poursuivie tout au long de cette période même si les circonstances ont quelque peu compliqué les travaux.

RUSSIE

Framatome remporte un contrat pour Koursk II

Le 8 avril, Framatome, filiale à 75 % d'EDF, s'est félicité d'avoir remporté le contrat de fourniture du système de protection réacteur des tranches 1 et 2 de la centrale nucléaire de Koursk II en Russie. *« Ce contrat s'appuie sur le protocole d'accord conclu en 2018 par Framatome avec Rusatom Automated Control Systems (RASU), une société de la société d'État russe Rosatom,* précise l'entreprise française. *Le protocole comprend la coopération dans la fourniture de sous-systèmes d'I&C (Instrumentation & Control) conçus par Framatome aux projets de construction de centrales nucléaires russes, avec la localisation potentielle de la fabrication de composants et de systèmes dans les entreprises de Rosatom. »* Le contrat inclut la planification, la conception, la fabrication et la mise en place du système. L'achèvement des travaux d'installation est programmé pour fin 2025. Les travaux de la première unité de la deuxième phase de la centrale de Koursk ont débuté en avril 2018 *(cf. Enerpresse n°12066)* et en avril 2019 pour l'unité 2 *(cf. Enerpresse n°12307).* Il s'agit de deux réacteurs de type VVER-TOI (1 200 MW). Ils sont conçus pour fonctionner pendant 60 ans. Les unités de la phase II de la centrale de Koursk compenseront l'arrêt des réacteurs RMBK de la phase I.

ÉLECTRICITÉ

SUÈDE

La dernière centrale au charbon ferme ses portes

La centrale KVV6 de Värtaverket, à l'est de Stockholm, a définitivement cessé ses activités, a indiqué son exploitant, Stockholm Exergi, jeudi 16 avril. Cette fermeture *« est une étape importante pour l'entreprise mais aussi dans le cadre des bouleversements qui ont lieu dans toute l'industrie de l'énergie et les autres »,* souligne Stockholm Exergi. Cette centrale de 141 MW avait été mise en exploitation en 1989. C'était la dernière en exploitation en Suède. L'une de ses deux tranches avait déjà cessé d'opérer, l'autre étant mise en réserve. Mais la douceur de l'hiver l'a rendu inutile. Sur le même site, l'entreprise travaille à la création d'une installation de capture et de stockage de carbone. La même semaine, l'Autriche a également fermé sa dernière centrale au charbon *(cf. Enerpresse n°12558).* Six autres pays européens doivent suivre leurs traces d'ici 2025, rappelle l'ONG Beyond Coal – la France (2022), la Slovaquie et le Portugal (2023), le Royaume-Uni (2024) et l'Italie (2025) – et cinq autres d'ici 2030.

AFRIQUE DU SUD

De nouvelles pertes en vue pour Eskom

L'électricien sud-africain Eskom devrait perdre jusqu'à 2,5 milliards de rands (123 millions d'euros) en raison de la baisse de la demande des industriels liée à la crise du covid-19, rapportait la presse sud-africaine dimanche 19 avril. *« Avec un confinement d'un mois, Eskom prévoit des pertes de revenus comprises entre 2 mdsZAR et 2,5 mdsZAR »,* a déclaré le directeur financier par intérim du groupe, Mandla Maleka. Le confinement est entré en vigueur le 26 mars en Afrique du Sud et doit se poursuivre jusque fin avril. Mais la reprise devrait se faire par paliers et Eskom anticipe une possible baisse de l'activité économique après le confinement. L'électricien d'État, qui se débat depuis des années dans les difficultés financières, affiche une dette de 450 mdsZAR (22 mds€), en grande partie garantie par l'État. Dans son budget 2019, celui-ci a prévu d'allouer 69 mdsZAR sur trois ans à l'entreprise *(cf. Enerpresse n°12268).* Eskom n'a pas l'intention de faire de nouveau appel à l'État, a assuré M. Maleka. *« L'entreprise va explorer ses structures de coût et évaluer des programmes qui pourraient diminuer les coûts et équilibrer les pertes »,* a-t-il indiqué. Par ailleurs, deux techniciens du groupe ont été séquestrés jeudi 16 avril alors qu'ils intervenaient sur des lignes électriques illégalement détournées à deux endroits différents du réseau. *« Ils ont été libérés par la police et par le personnel de sécurité d'Eskom »,* précise le groupe qui déplore de nombreuses connexions au réseau illégales, certaines ayant abouti à des coupures d'électricité en raison d'une surcharge de transformateurs.

ÉNERGIE

FRANCE

CEE : proposition de création d'un fonds de soutien aux entreprises

Des fédérations d'acteurs obligés – UFE, AFIEG, AFG, UFIP* – ainsi que les fédérations du bâtiment – FFB, CAPEB – ont annoncé mercredi 22 avril avoir adressé au Premier ministre un courrier faisant état d'une proposition de création d'un fonds d'urgence dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).** L'idée est de mettre en place *« un fonds de soutien d'urgence à destination exclusive des TPE et PME du bâtiment, disposant du label RGE ».* Ces entreprises qui réalisent les travaux d'économies d'énergie sont en grande difficulté en raison de la crise actuelle liée à l'épidémie de covid-19 qui a vu l'arrêt des chantiers. Le fonds qui viendrait en complément des aides de l'État serait *« alimenté financièrement en échange de CEE par les obligés fournisseurs d'énergie qui souhaiteraient s'engager dans cette démarche solidaire »,* indique le collectif de fédérations qui ne précise pas, à ce stade, le volume de CEE qui y serait dédié.

Outre d'assurer la survie des entreprises en difficulté et de relancer au plus vite la dynamique de travaux de rénovation énergétique, notent les fédérations, ce fonds *« éviterait, grâce à la délivrance de CEE, d'accroître la tension potentielle sur les prix des CEE, donc sur le prix des énergies, conséquence inéluctable de l'arrêt de la production de CEE pendant et après la crise sanitaire actuelle ».* Les fournisseurs d'énergie avec leurs partenaires du secteur du bâtiment constatent en effet depuis le début de la période de confinement, *« la chute drastique de la production de CEE ».* Pour respecter les objectifs de la quatrième période des CEE, il faut une production mensuelle de 44 TWh_{cumac}. La DGEC n'a pas encore communiqué les chiffres du mois de mars mais avec une activité dans le secteur du bâtiment de seulement entre 10 et 20 %, la production de CEE sera faible. Quant à la reprise, il ne faudra pas s'attendre à un redémarrage en trombe, indique-t-on du côté de l'UFE. Ce fonds peut ainsi aider à soutenir la production de CEE. De plus, le ciblage de ce fonds vers les TPE et PME présentant des garanties suffisantes quant au respect des règles en vigueur appuierait la réforme en cours du dispositif des CEE notamment pour lutter contre la fraude, souligne le collectif de fédérations.

* également UIP, AIP, FFPI, Anode, Fedene

** également FFIE (Fédération française des intégrateurs électriciens)

CEE dans le tertiaire : Coup de pouce chauffage et CPE au CSE

Un projet d'arrêté visant à créer un dispositif incitatif à la rénovation énergétique des bâtiments du secteur tertiaire sera examiné par le Conseil supérieur de l'énergie (CSE) mardi 28 avril. Deux mesures seront examinées dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). La première vise à renforcer la bonification CEE pour les opérations réalisées dans le cadre de contrats de performance énergétique (CPE) pour les bâtiments tertiaires. Le projet de texte propose également une bonification CEE pour les bâtiments résidentiels. Des exigences minimales devront être respectées pour obtenir ces bonifications. Parmi celles-ci citons que l'objectif d'économies d'énergie finale devra être d'au moins 20 % sur le périmètre du contrat par rapport à la situation de référence. Pour les autres secteurs que résidentiel et tertiaire, les conditions actuelles de bonification du CPE sont maintenues pour les opérations, engagées jusqu'au 31 décembre 2021. Ces nouvelles dispositions devraient entrer en vigueur au 1er juillet 2020. À l'issue d'une consultation préalable qui a eu lieu du 2 au 15 avril 2020, le texte présenté au CSE propose de maintenir la bonification CPE pour tous les secteurs jusqu'à fin 2021 et d'inclure les CPE dont la durée de garantie des performances est comprise entre 5 et 10 ans.

La deuxième mesure du projet d'arrêté porte sur la création d'un Coup de pouce CEE pour encourager le changement de chauffage dans les bâtiments tertiaires. Elle offre une bonification CEE pour le recours à certaines fiches d'opérations standardisées lors de la substitution des équipements utilisant des énergies fossiles. La bonification est offerte dès lors que l'équipement installé ou le raccordement au réseau de chaleur vient en remplacement d'une chaudière au charbon ou au fioul autre qu'à condensation. Par rapport à la consultation préalable de début avril, le projet propose de rendre éligible au Coup de pouce chauffage tertiaire la substitution d'un chauffage gaz par un mode de chauffage renouvelable performant. Ces nouvelles dispositions sont prévues *« pour entrer en vigueur au plus tôt »*, indique le rapport de présentation du projet d'arrêté.

PORTUGAL

EDP visé par une cyberattaque

Le réseau informatique interne de l'énergéticien portugais EDP a été victime d'une cyberattaque lundi 13 avril, a-t-il annoncé. Ce réseau *« conditionne le bon fonctionnement d'une partie des services et des opérations mais la continuité de l'approvisionnement électrique n'est pas impactée »,* précise EDP. Les infrastructures critiques ne sont pas menacées mais elles ont dû être adaptées *« en raison de certaines limitations ».* L'origine et *« l'anatomie »* de l'incident font l'objet d'une enquête et des mesures de protection complémentaires ont été mises en œuvre. Selon la presse espagnole, des pirates réclameraient 10 millions d'euros en cryptomonnaie sous vingt jours et menaceraient de publier les données de clients et d'entreprises s'ils n'obtiennaient pas satisfaction. EDP n'a pas confirmé de demande de rançon.

NOMINATION

CSE **Ghislain Ferran, adjoint au sous-directeur du système électrique et des énergies** renouvelables à la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), au ministère de la Transition écologique et solidaire, a été nommé secrétaire général du Conseil supérieur de l'énergie (CSE). L'arrêté a été publié le 22 avril au Bulletin officiel de la Transition écologique et solidaire. M. Ferran succède à Stanislas Reizine qui a été nommé mi-avril conseiller technique énergie du Premier ministre, Édouard Philippe *(cf. Enerpresse n°12553).*

PÉTROLE & GAZ

MONDE

Pétrole : prix positifs mais marché totalement déprimé

Le baril de pétrole WTI coté à New York pour livraison en mai a terminé la séance mardi 21 avril, dernier jour de sa cotation, à 10,01 dollars après avoir clôturé la séance précédente à un niveau négatif *(cf. Enerpresse n°12559).* Mais le baril pour livraison en juin, qui est devenue la référence à partir de mercredi, a plongé de 43 % pour finir à 11,57 $, du jamais-vu depuis la création de ce contrat en 1983. Mercredi 22 avril sur les marchés asiatiques, le WTI pour livraison en juin, qui avait rebondi de quelque 20 % à l'ouverture, était ensuite en baisse de 5 % à 11 $ le baril. Le Brent de la mer du Nord a plongé mercredi en Asie de plus de 12 %, à moins de 16,98 $ le baril. Le chaos sur le marché du brut *« reflète simplement l'idée sous-jacente qu'il y a pas de demande pour le pétrole physique et qu'il n'y a aucun endroit pour le stocker »,* a déclaré à l'*AFP* Stephen Innes, d'Axicorp. (Avec AFP)

ÉNERGIES RENOUVELABLES

ROYAUME-UNI

Sabella entre dans un projet hydrolien gallois

L'entreprise quimpéroise Sabella spécialisée dans l'hydrolien entre dans le projet Morlais, qui vise à développer un parc hydrolien de 240 MW au large de l'île d'Anglesey, au Pays de Galles, a-t-elle annoncé jeudi 16 avril. Le site du projet se trouve à environ un kilomètre au large d'une avancée dans la mer *« qui crée une accélération, un peu comme le Raz Blanchard en Normandie »,* a précisé le directeur commercial de Sabella, Jean-François Allo, à *Enerpresse.* Son promoteur, l'entreprise parapublique Menter Môn, a divisé cette zone en huit sous-zones de 30 MW chacune dont l'une sera attribuée à Sabella. Le choix définitif sera fait en fin d'année ou début 2021. Menter Môn se charge de réaliser les études environnementales, de déposer les demandes d'autorisations auprès des autorités galloises et britanniques et de démarcher des développeurs pour occuper chaque sous-zone. *« C'est un projet parfait pour passer de la ferme pilote à un grand champ »,* explique Jean-François Allo. Sabella installera une déclinaison de son modèle d'hydrolienne D10 (1 MW) qui avait été testée dans le passage du Fromveur, au large d'Ouessant. Une première tranche dont la puissance n'est pas encore définie devrait être mise en service en 2024. *« Sabella est un turbinier reconnu et Morlais va pouvoir bénéficier de leur retour d'expérience, crucial pour le développement de la zone de démonstration et la sécurisation des permis »,* souligne le directeur du projet, Gerallt Llewelyn Jones, dans le communiqué.

DANEMARK

Covid-19 : Vestas réduit la voilure

Le champion danois de l'éolien Vestas va stopper certains de ses projets et licencier au moins 400 personnes pour limiter les effets de la crise liée à la pandémie de covid-19 sur ses activités, a-t-il annoncé lundi 20 avril. *« Vestas va accentuer l'optimisation de certaines parties de son éventail de produits, ce qui inclut la mise à l'arrêt de certains projets avec effet immédiat »,* indique le fabricant d'éoliennes. De plus, le groupe prévoit de licencier *« environ 400 personnes »,* principalement au Danemark, à Aarhus et Lem. Le site temporaire de Viborg, qui avait été mis en place pour travailler sur des projets de MHI Vestas Offshore Wind, sera fermé. *« Un nombre limité de licenciements devrait également avoir lieu dans d'autres sites européens »,* ajoute l'entreprise qui précise en outre que les membres de la direction générale verront leur salaire réduit de 10 % jusqu'à la fin de l'année. *« Nous vivons une période de grande incertitude,* déclare le p-dg du groupe Henrik Andersen. *Avec cette décision stratégique (...), nous préservons notre compétitivité pour l'avenir et nous garantissons une adaptation rapide aux défis posés par le covid-19 ».* Vestas emploie 25 500 personnes dans le monde dont environ 4 000 au Danemark.

EN BREF

INDE Le ministère indien des Énergies nouvelles et renouvelables (MNRE) a donné des détails le 21 avril sur les délais pour les projets ENR qu'il devrait accorder suite à l'arrêt des activités pour faire face à la pandémie de covid-19. Il devrait être égal à la période de confinement ainsi que 30 jours supplémentaires pour la normalisation de la situation. Cette extension sera généralisée. Le MNRE avait annoncé des délais dès la fin mars *(cf. Enerpresse n°12551)*. L'Inde a débuté un déconfinement progressif et régionalisé depuis le 20 avril.

TRANSPORT

ALLEMAGNE

Volvo et Daimler Truck s'allient dans la fabrication de piles à combustible

Les groupes suédois Volvo et allemand Daimler Truck ont annoncé mardi 21 avril la création d'une *joint-venture* ayant pour objectif la production en série et la commercialisation de systèmes de piles à combustibles. *« Daimler va regrouper toutes ses activités actuelles dans le domaine des piles à combustible dans l'entreprise commune dans laquelle Volvo va acquérir 50 %, soit 0,6 milliard d'euros »,* indiquent les deux constructeurs. Leur objectif est de proposer, à partir de 2025, des véhicules utilitaires lourds équipés de piles à combustible pour des applications longues distances. En outre, *« d'autres cas d'utilisation dans le secteur automobile et non automobile font également partie du champ d'action de la nouvelle entreprise commune »,* ont précisé Volvo et Daimler Truck. Cette *joint-venture* comprendra les activités de l'usine de Nabern en Allemagne – actuellement siège de Mercedes-Benz Fuel Cell, filiale hydrogène du groupe Daimler – ainsi que des unités de production en Allemagne et au Canada. Un accord définitif est attendu pour le troisième trimestre, pour une clôture avant la fin de l'année 2020, sous réserve de l'examen et l'approbation des autorités de la concurrence.

CLIMAT

UNION EUROPÉENNE

Bruxelles choisi BlackRock comme conseil sur la finance durable

La branche conseil du gestionnaire d'actifs BlackRock a été choisie le 8 avril par la Commission européenne pour travailler sur de nouvelles règles relatives à la finance durable. L'entreprise américaine BlackRock's Financial Markets Advisory a été retenue face à huit autres soumissionnaires pour un contrat pour la réalisation d'une étude portant sur la manière dont l'UE pourrait intégrer au mieux les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa supervision bancaire, a rapporté *The Guardian* le 12 avril. Selon un avis d'attribution de marché publié sur le site de la Commission, celle-ci versera 550 000 € à BlackRock's Financial Markets Advisory. Une analyse d'InfluenceMap menée pour le quotidien britannique a révélé qu'au mois d'octobre 2019, BlackRock contrôlait des actions dans des sociétés de combustibles fossiles pour une valeur de 87,3 milliards de dollars. *« Nommer BlackRock en tant que conseiller de la Commission européenne sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance s'apparente un peu à laisser un renard garder un poulailler »*, a déclaré Katrin Ganswindt, militante pour le climat et l'énergie pour l'ONG allemande Urgewald.

Un porte-parole de la Commission européenne a déclaré que le contrat avait été attribué *« dans le respect intégral et strict des règles applicables de l'UE en matière de passation des marchés, y compris celles concernant l'éligibilité des soumissionnaires et la prévention de tout conflit d'intérêts potentiels »*. BlackRock avait annoncé en janvier plusieurs mesures afin de lutter contre le changement climatique, dont son retrait des entreprises qui tirent 25 % ou plus de leurs revenus du charbon *(cf. Enerpresse n°12492)*. Un représentant de BlackRock a déclaré que la branche conseil du groupe fonctionnait indépendamment de l'unité de gestion d'actifs.

LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ – 4e TRIMESTRE 2019

Source : Commission de régulation de l'énergie – Dernière partie

Nous reproduisons ci-après la suite du chapitre concernant le marché de détail de l'électricité, extrait de l'Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz au 4e trimestre 2019 réalisé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

4. Analyse en dynamique

A) Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Ventes brutes sur le trimestre écoulé

Au cours du trimestre (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	4e T 2019	3e T 2019	4e T 2019	3e T 2019
Ventes brutes totales, dont :	1 714 000	1 838 000	140 000	137 000
- fournisseurs historiques	668 000	838 000	80 000	75 000
- fournisseurs alternatifs	1 046 000	1 000 000	60 000	62 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	61 %	54,4 %	42,9 %	45,3 %

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE - Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

B) ventes brutes sur les mois écoulés

Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel

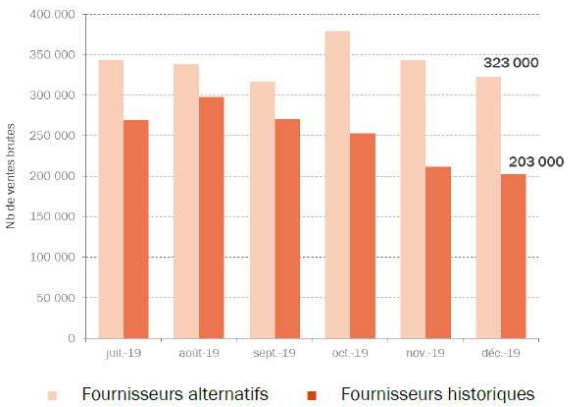

Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel

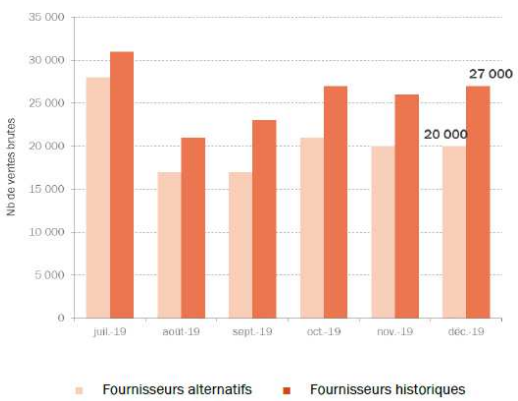

Source : GRD, RTE, fournisseurs historiques – Analyse : CRE

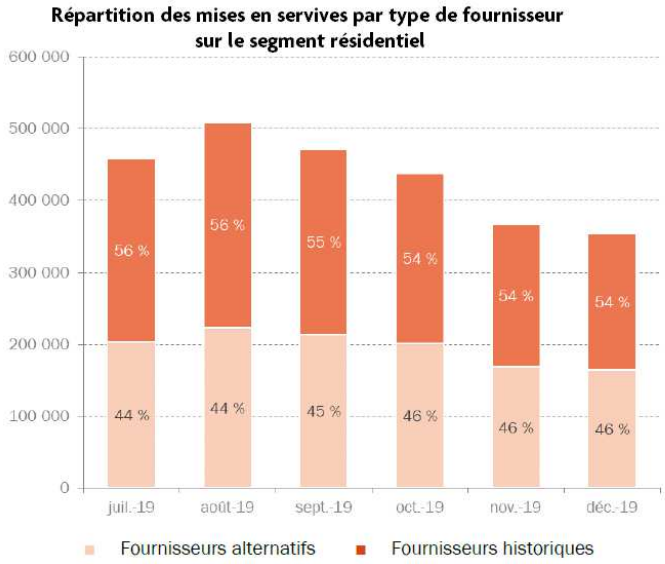

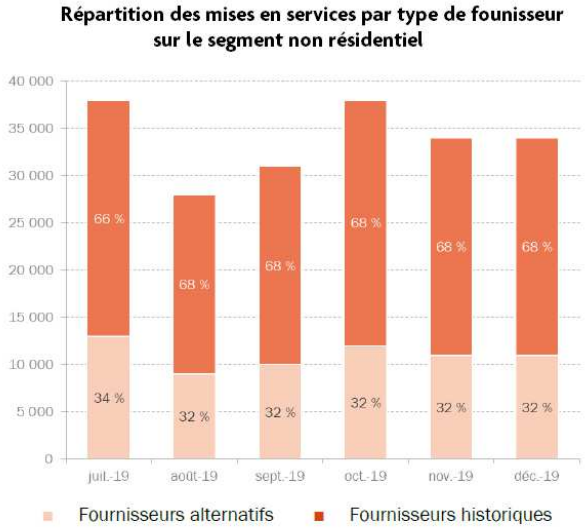

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

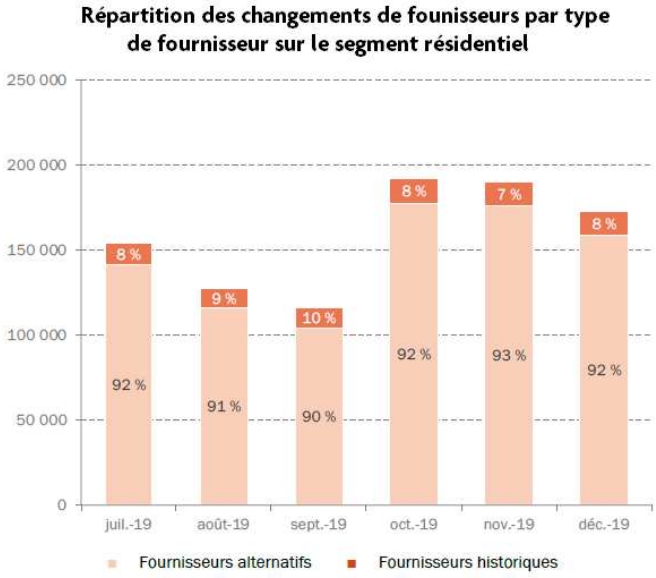

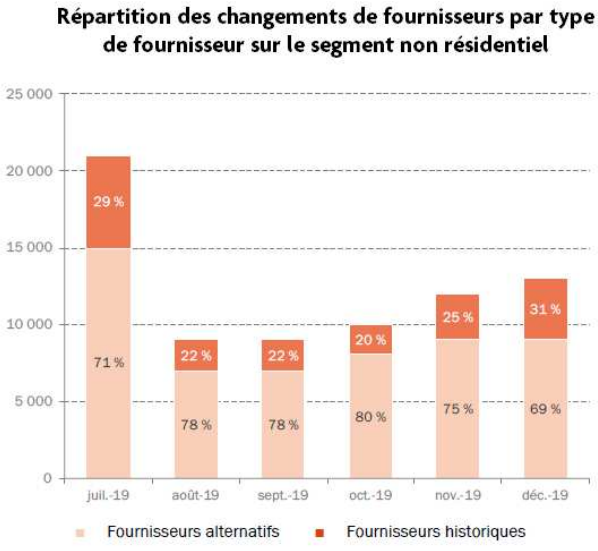

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

C) Taux de changement de fournisseurs (taux de *switch*)

Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée.

La méthode de calcul du taux de switch :

- *Somme sur une période (un trimestre ici)*
  - *– Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs*
  - *– Des mises en service de nouveaux sites*
    - ** chez les fournisseurs alternatifs*
    - ** chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte*
- *Divisée par le nombre de sites à la fin de la période*

Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients

éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Évolution du taux de *switch* par segment de clientèle

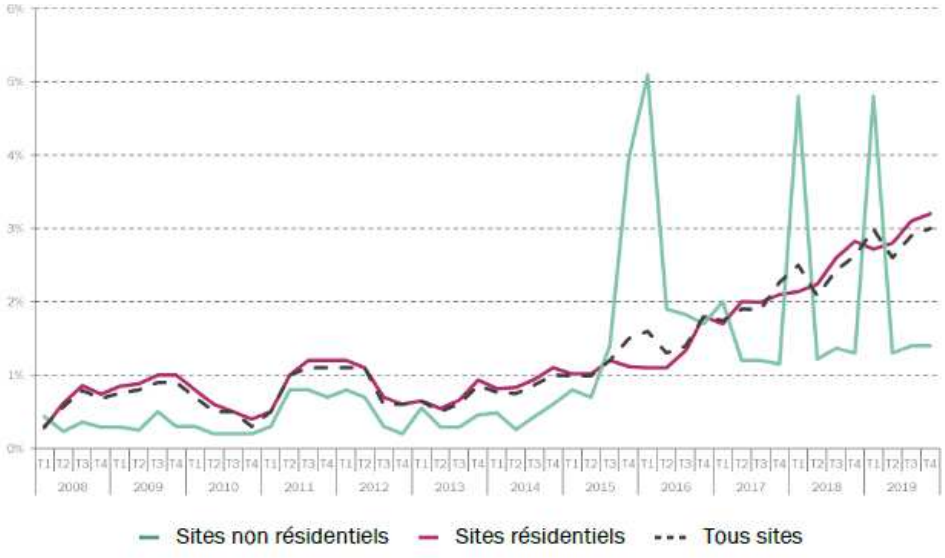

Sources : RTE, GRD – Analyse : CRE

Exemple de lecture : au cours du quatrième trimestre 2019, 3,2 % des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. Prix de vente sur le marché de détail de l'électricité

A) Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente

Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 31 décembre 2019	
Réseau	32 %
Fourniture	34 %
CTA	4 %
TCFE	5 %
CSPE	11 %
TVA	14 %

Source : Analyse CRE

Définitions :

Client type : client résidentiel consommant entre 2 500 et 5 000 kWh (client Dc selon Eurostat)

Réseau : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement. Ces coûts sont évalués par le TURPE 5 (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) en vigueur au 1er août 2017.

Fourniture : Part du tarif réglementé de vente ayant vocation à couvrir les coûts d'approvisionnement et de commercialisation de l'électricité.

CTA : La Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

TCFE : Les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) sont définies par chaque commune et chaque département. Ces taxes sont payées par tous les consommateurs d'électricité dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 250 kVA. Depuis le 1er janvier 2016, les TCFE se déclinent en :

- ✓ Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) ;
- ✓ Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE).

CSPE : La Contribution au service public de l'énergie (CSPE) est perçue pour le compte des douanes et intégrée en tant que recette au budget de l'État. Elle s'élève à 22,5 €/MWh depuis le 1er janvier 2016.

B) Évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxe en euros constants 2019

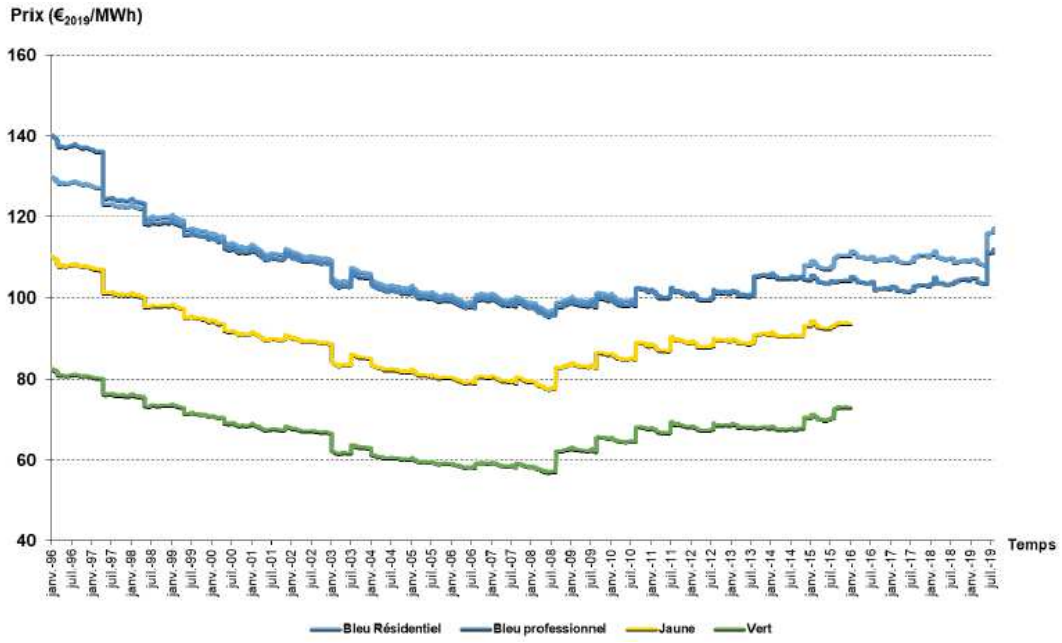

Source : Analyse CRE

Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
15 août 2010*	+ 3,0 %	+ 4,0 %	+ 4,5 %	+ 5,5 %
1er juillet 2011	+ 1,7 %		+ 3,2 %	+ 3,2 %
23 juillet 2012	+ 2,0 %		+ 2,0 %	+ 2,0 %
1er août 2013*	+ 5,0 %		+ 2,7 %	0,0 %
1er novembre 2014*	+ 2,5 %	- 0,7 %	+ 2,5 %	+ 3,7 %
1er août 2015	+ 2,5 %	+ 0,0 %	+ 0,9 %	+ 4,0 %
1er août 2016*	- 0,5 %	- 1,5 %		
1er août 2017	+ 1,7 %	+ 1,7 %		
1er février 2018	+ 0,7 %	+ 1,6 %		
1er août 2018	- 0,5 %	+ 1,1 %		
1er juin 2019	+ 7,7 %	+ 7,7 %		
1er août 2019	+ 1,49 %	+ 1,34 %		

* Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure. Source : CRE

C) Évolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ – 4E TRIMESTRE 2019

La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 kWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 kWh, répartie en 54 % heures pleines et 46 % heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales et la TVA[1].

Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA

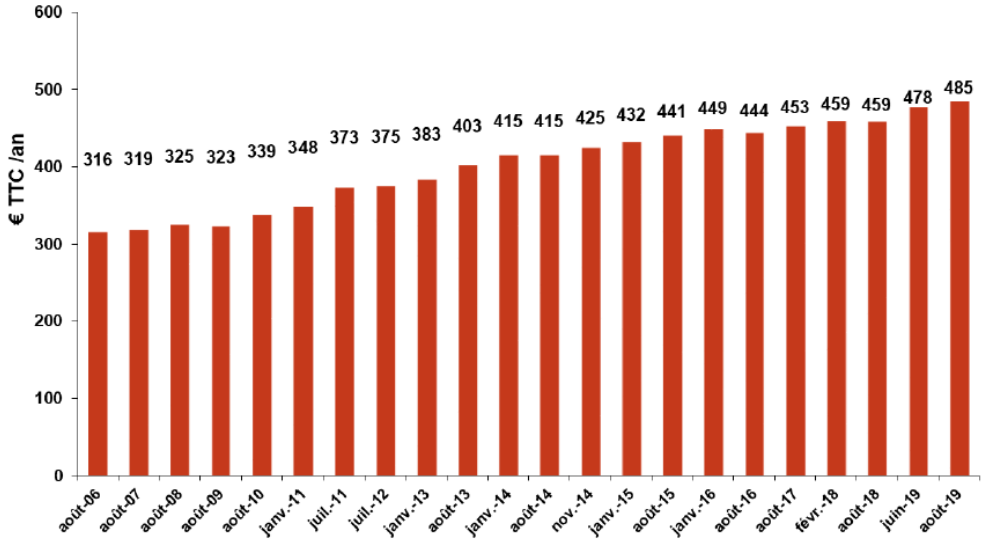

Source : CRE

Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA

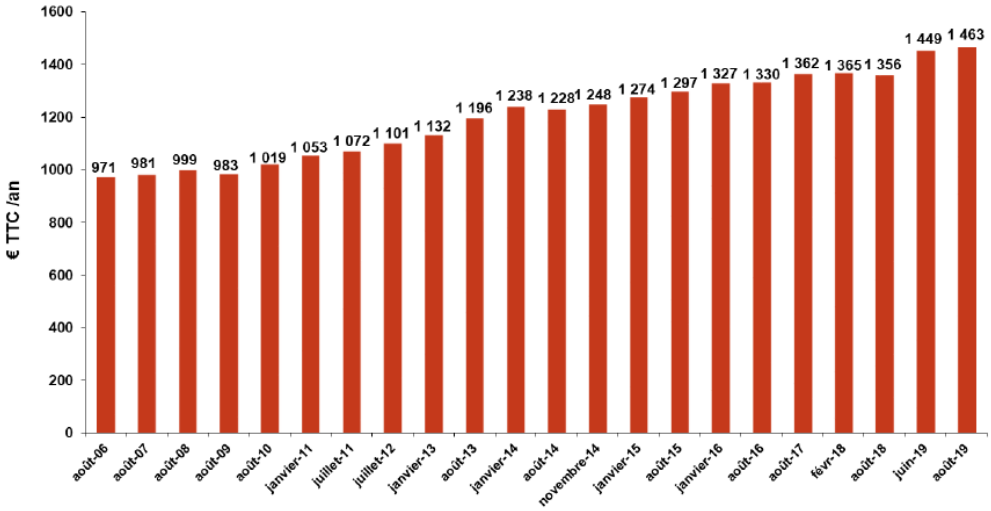

Source : CRE

D) Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché :

- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché. Ces offres peuvent prix fixe ou à prix variable. Les offres à prix variable peuvent être indexées sur les tarifs réglementés de vente ou sur différents produits (prix spot, ARENH, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur.

[1] Depuis le 1er trimestre 2011, les taxes locales ont été établies sur la base du maximum réglementaire prévu.

LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ – 4E TRIMESTRE 2019

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs d'électricité au 13 janvier 2020 pour deux types de clients situés à Paris :

- un client en option Base consommant 2 400 kWh ;
- un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle. Les offres dites « vertes », dont la totalité de l'électricité est certifiée par garanties d'origine, sont comparées séparément.

Offre à prix variable

Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base

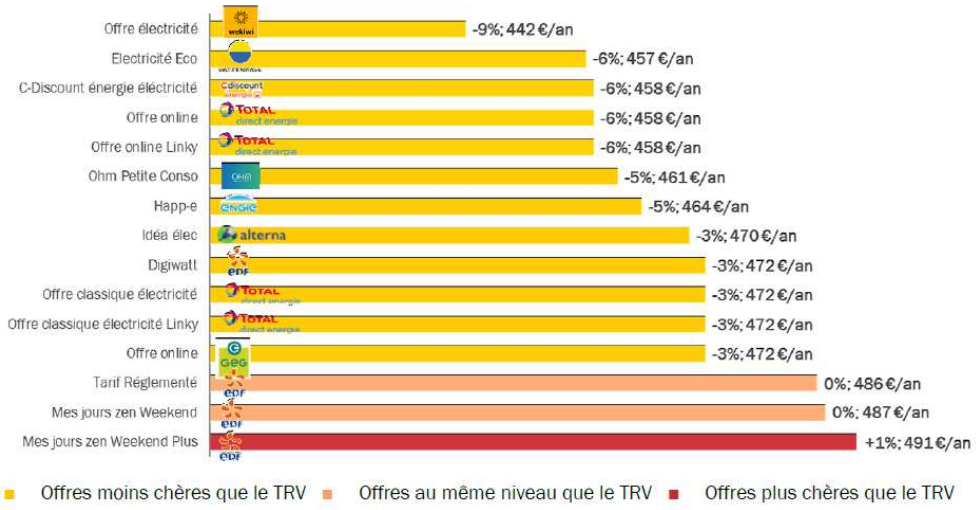

Source: Comparateur d'offres énergie-info

Exemple de lecture : L'offre Offre électricité proposée par Wekiwi au 31 décembre 2019 est 9 % inférieure au tarif réglementé de vente.

Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base

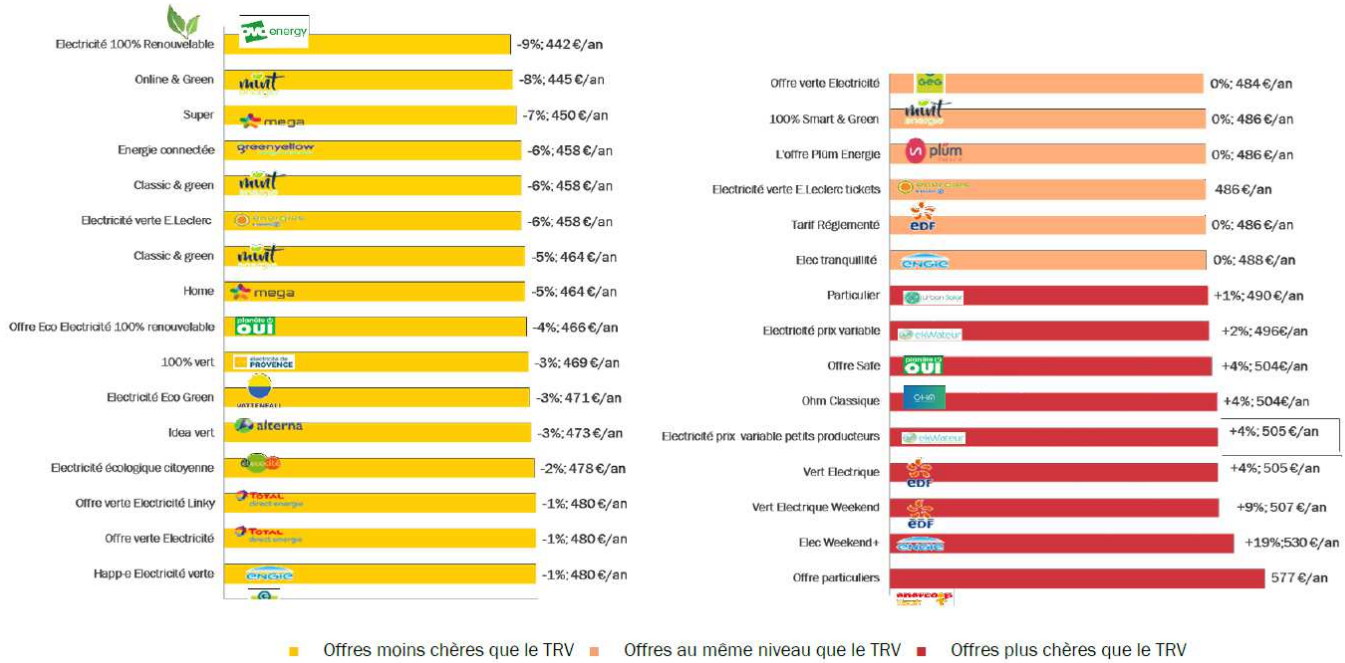

Source: Comparateur d'offres énergie-info

LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ – 4E TRIMESTRE 2019

Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC

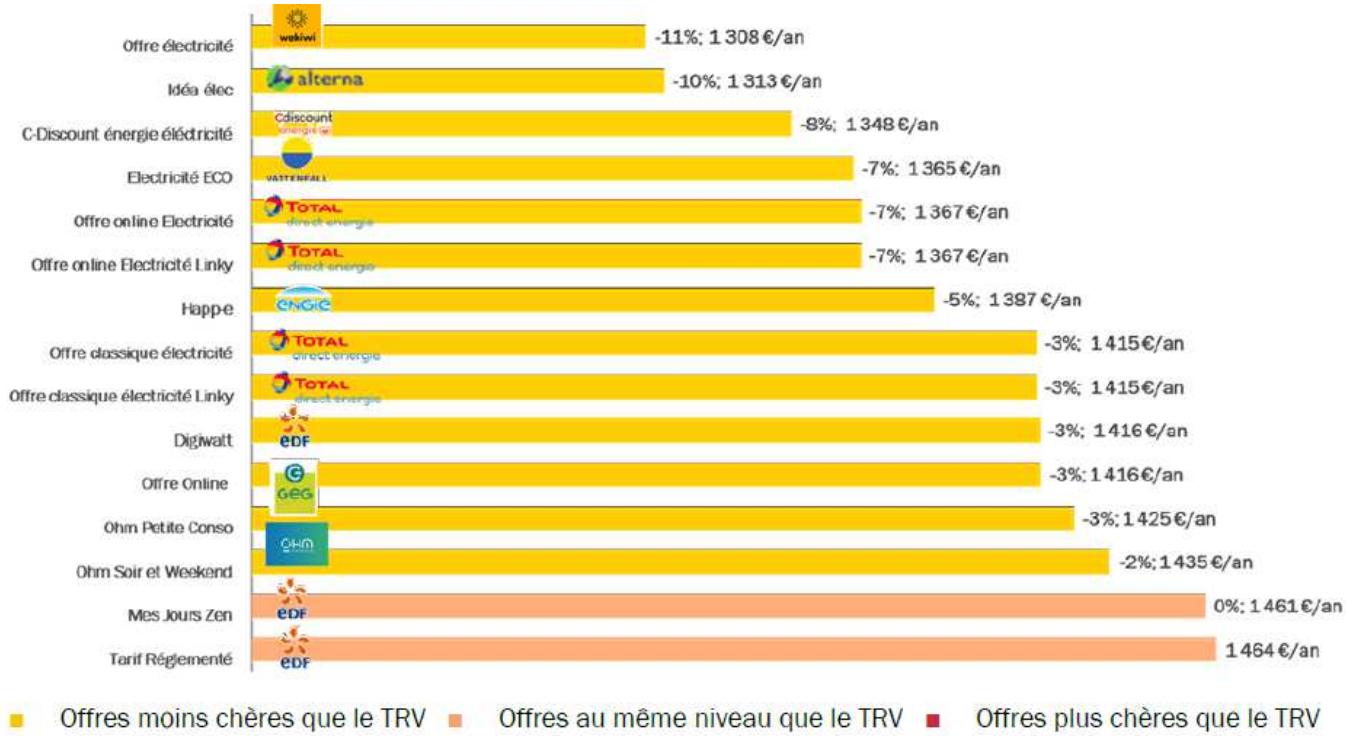

Source: Comparateur d'offres énergie-info

Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC

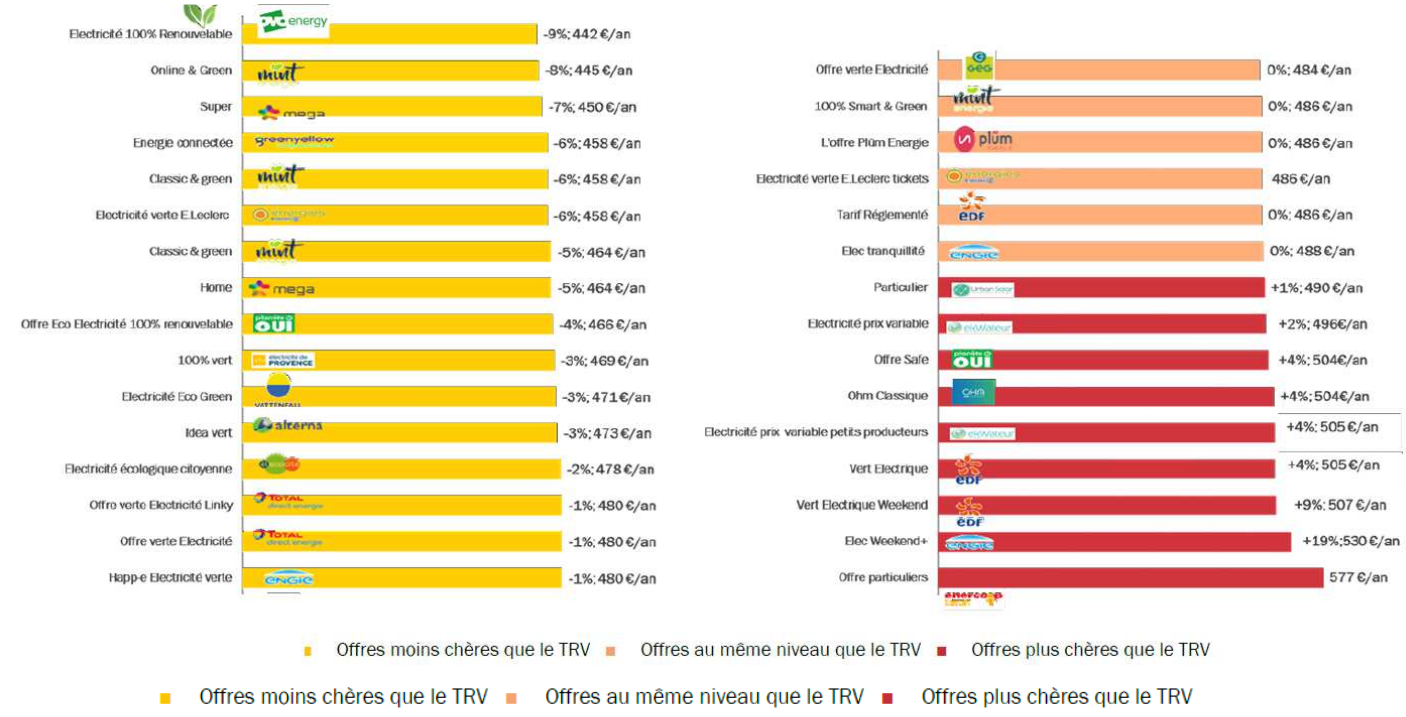

Source: Comparateur d'offres énergie-info

LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ – 4E TRIMESTRE 2019

Offres à prix fixe

Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base

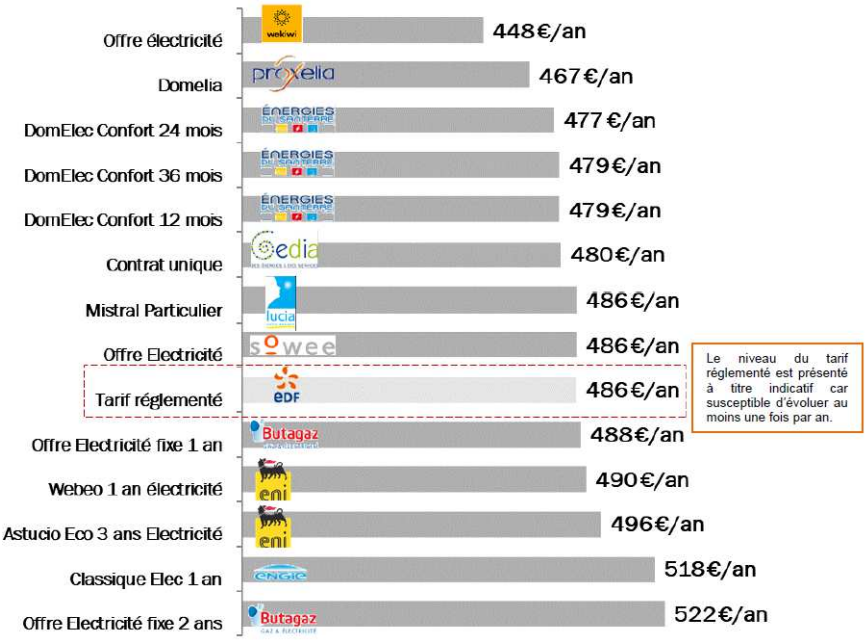

Source : Comparateur d'offres énergie-info

Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base

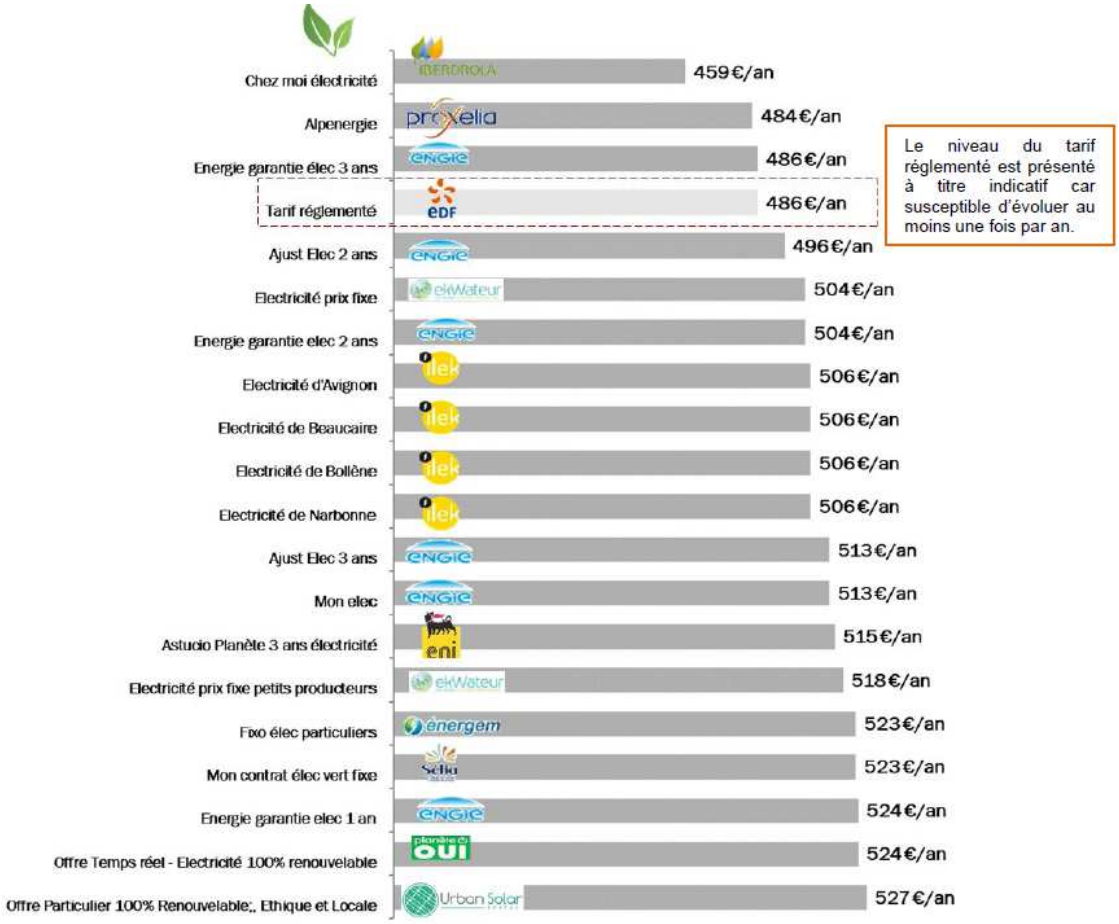

Source : Comparateur d'offres energie-info

LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ – 4E TRIMESTRE 2019

Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC

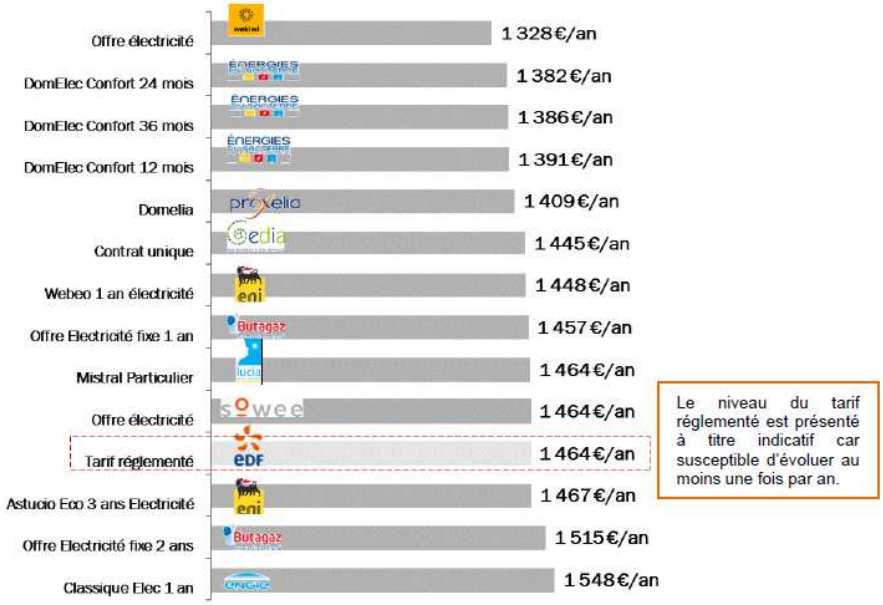

Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC

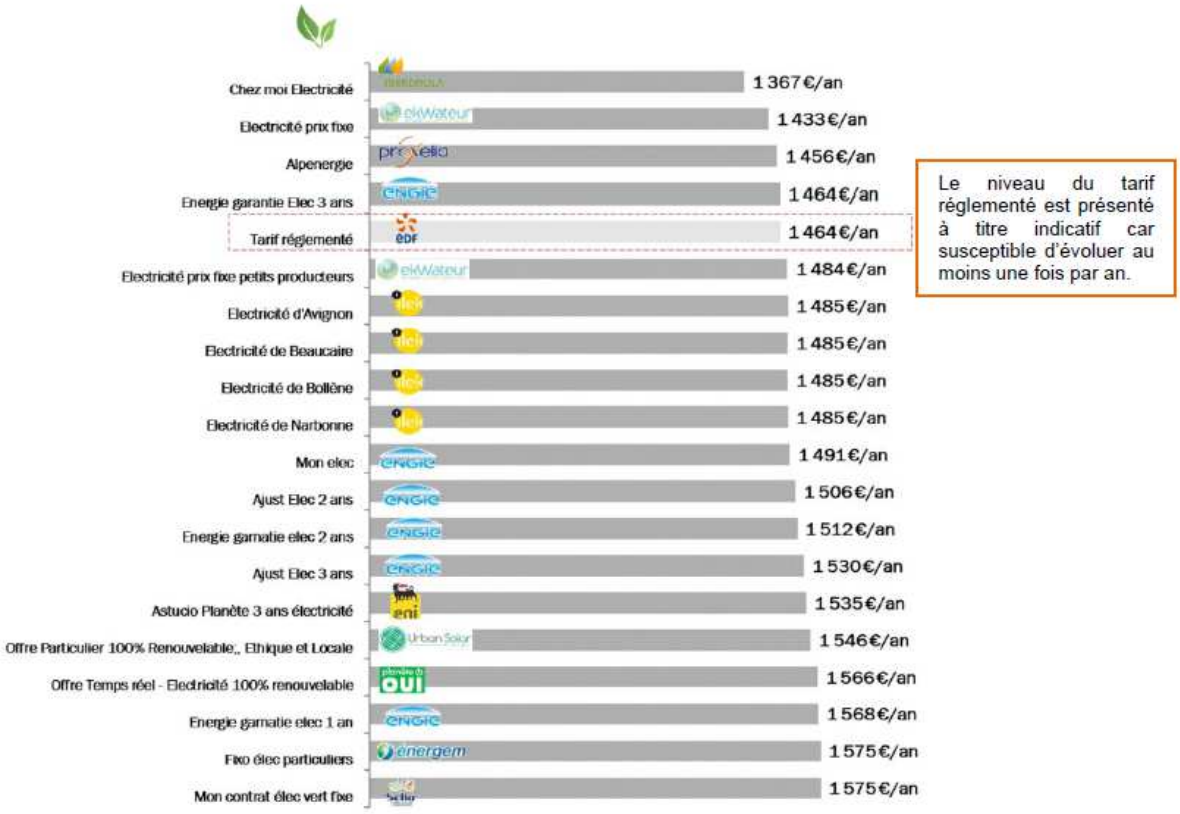

Source : Comparateur d'offres énergie-info

Président / Directeur de la publication : Julien Elmaleh - **Directrice éditoriale :** Christine Kerdellant (01 77 92 94 83) - **Rédacteur en chef :** Philippe Rodrigues (01 79 06 71 78) - **Rédacteurs :** Christelle Deschaseaux (01 79 06 71 75) - Stéphanie Frank (01 79 06 71 73) - Louise Rozès Moscovenko (01 79 06 71 77) Guillaume D'Haene (01 79 06 71 76)- **Assistante :** Stéphanie Leclerc (01 79 06 71 80) Courriel : stephanie.leclerc@infopro-digital.com
Principal actionnaire : INFO SERVICES HOLDING - **Société éditrice :** Groupe Moniteur SAS au capital de 333 900 euros. RCS : Paris B 403 080 823
Siège social : 10 place du général de Gaulle, BP20156, 92186 Antony Cedex - **N° ISSN :** 0153-9442 - **Numéro de commission paritaire :** 0420 T 79611
Numéro de commission paritaire : 0420 T 79611 -**Impression :** AB Printed - BAT A2, 21 rue Georges Méliès, 95 240 Cormeilles en Parisis -**Dépôt légal :** à parution

ENERPRESSE
LE QUOTIDIEN DE L'ÉNERGIE

LA LETTRE D'INFORMATION STRATÉGIQUE DES DÉCIDEURS DE L'ÉNERGIE

- Découvrez toutes **les informations fiables et pertinentes** pour réaliser les meilleurs choix
- Disposez d'une analyse complète, synthétique et approfondie de **l'actualité de l'énergie en France et dans le monde**
- Ne ratez rien sur le plan **institutionnel**, de la politique locale et internationale, **financier**, **tarifaire** ou **technique**

Enerpresse couvre **l'intégralité du secteur** : électricité, énergies renouvelables, gaz, cogénération, nucléaire, charbon, transport... **sur toutes les thématiques** : les fusions et rachats, les innovations techniques, l'actualité des énergies renouvelables et des régies, les marchés de l'énergie référencés par pays et par acteurs.

VOTRE ABONNEMENT COMPREND

- 250 numéros par an en **version papier** directement sur votre bureau
  ou
- 250 numéros par an en **version digitale** accessibles depuis un ordinateur ou une tablette, au bureau comme dans vos déplacements
  - Une alerte e-mail présentant les grands titres
  - L'application EnerKiosk sur iPad et Android
  - L'accès illimité aux archives exclusivement réservé aux abonnés

ENERPRESSE
LE QUOTIDIEN DE L'ÉNERGIE

BULLETIN D'ABONNEMENT

À renvoyer accompagné de votre règlement à : Enerpresse - Service Abonnements - Antony Parc II - 10, place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 Antony Cedex - Fax : 01 77 92 98 15 - Email : abo@infopro-digital.com

OUI, je m'abonne à Enerpresse, la lettre quotidienne de l'actualité de l'énergie

☐ Formule Classique au tarif de 3 099 €HT (soit 3 164,08 €TTC) / 250 numéros papier

☐ Formule Numérique au tarif de 2 799 €HT (soit 2 857,78 €TTC) / 250 numéros digitaux avec EnerKiosk
+ Une alerte e-mail présentant les grands titres
+ L'application EnerKiosk sur iPad et Android
+ L'accès illimité aux archives exclusivement réservé aux abonnés

Je choisis mon mode de paiement : ☐ Chèque bancaire à l'ordre de Enerpresse ☐ À réception de facture

Mes coordonnées :

Société : .....

☐ Mme ☐ M. Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

E-mail : ..... Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

(NOMINATIF ET EN MAJUSCULES)

NRZ02001

*TVA 2,10%. Cette offre ne peut pas se substituer à un abonnement en cours, elle est uniquement valable pour tout nouvel abonnement en France métropolitaine. Offre valable jusqu'au 31/12/2020. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 et LCEN du 22/08/2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données transmises, en vous adressant au contact CNIL. Groupe Moniteur SAS au capital de 333 900 € - Paris RCS : B 403 080 823. Toute commande implique l'acceptation des CGV consultables à : http:/www.infopro-digital.com/pdf/CGV_abo_Groupe.pdf. Pour consulter les règles RGPD du groupe : https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/